

**RAPPORT DE PRESENTATION
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
DE LA VILLE DE TOURS**



SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	2
LES RESULTATS	4
I) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6
I-1) Les impôts et taxes.....	7
I-2) Les subventions et participations reçues.....	11
I-3) Les produits d'exploitation	15
I-4) Les autres produits de gestion et les opérations d'ordre	17
II) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19
II – 1) Les charges de personnel	20
II – 2) Les charges à caractère général.....	21
II – 3) Les subventions versées.....	21
II – 4) Les autres charges.....	22
III) L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RATIOS FINANCIERS.....	24
IV) LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	27
V) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	30
VI) L'ENCOURS DE LA DETTE	33
VII) LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE TOURS.....	35
VII – 1) Le budget annexe de la Régie Autonome du grand Théâtre de Tours	35
VII – 2) Le budget annexe des Prestations Cimetières.....	37

PRESENTATION GENERALE

La lecture des principales données relatives à l'exécution du budget 2018, se présente de la manière suivante :

OPERATIONS REELLES EN M€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 (avec IRA)	CA 2018 (sans IRA)	EVOLUTION CA 2018 (avec IRA) / CA 2017		EVOLUTION CA 2018 (sans IRA) / CA 2017	
						VALEUR	%	VALEUR	%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS CESSIONS (a)	195,5	188,2	182,8	182,1	182,1	-0,7	-0,4%	-0,7	-0,4%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERÊTS (b)	170,0	161,0	154,4	154,8	154,8	0,4	0,3%	0,4	0,3%
EPARGNE DE GESTION (c=a-b)	25,5	27,2	28,4	27,3	27,3	-1,09	-3,8%	-1,09	-3,8%
<i>Taux d'épargne de gestion (épargne de gestion/recettes réelles)</i>	<i>13,0%</i>	<i>14,5%</i>	<i>15,5%</i>	<i>15,0%</i>	<i>15,0%</i>	0,0	-3,5%	0,0	-3,5%
INTERÊTS DE LA DETTE (d)	10,6	10,2	10,2	13,5	9,9	3,3	32,7%	-0,3	-2,7%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT AVEC INTERÊTS (b')	180,6	171,2	164,6	168,3	164,7	3,7	2,3%	0,1	0,1%
EPARGNE BRUTE (e=c-d)	14,9	17,0	18,2	13,8	17,4	-4,4	-24,3%	-0,8	-4,5%
<i>Taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles)</i>	<i>7,6%</i>	<i>9,0%</i>	<i>10,0%</i>	<i>7,6%</i>	<i>9,6%</i>	0,0	-24,0%	0,0	-4,1%
CAPITAL DE LA DETTE REMBOURSE (y compris CLTR) (f)	11,0	12,1	12,7	13,4	13,4	0,7	5,2%	0,7	5,2%
EPARGNE NETTE (g=e-f)	3,9	5,0	5,5	0,4	4,0	-5,1	-92,7%	-1,5	-27,0%
RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT (h)	21,9	10,3	21,9	15,5	15,5	-6,4	-29,4%	-6,4	-29,4%
EMPRUNTS NOUVEAUX (i)	7,5	8,0	7,5	9,0	9,0	1,5	19,5%	1,5	19,5%
REAMENAGEMENT DE LA DETTE				9,5	9,5				
IRA CAPITALISEE (ii)				3,6					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (j)	18,17	24,64	20,00	24,1	24,1	4,1	20,5%	4,1	20,5%
<i>- dont programmes d'équipement</i>	<i>18,16</i>	<i>24,63</i>	<i>19,45</i>	<i>23,8</i>	<i>23,8</i>	4,3	22,3%	4,3	22,3%
REAMENAGEMENT DE LA DETTE				9,5	9,5				
RESULTAT DE L'EXERCICE (k=g+h+i+ii-j)	15,1	-1,3	15,0	4,4	4,4	-10,6	-70,6%	-10,6	-70,6%
RESULTAT REPORTE N-1 (l)	-11,6	2,4	-5,9	-10,0	-10,0	-4,0	68,0%	-4,0	68,0%
Encours de la dette	228,5	224,5	219,3	218,5	218,5	-0,8	-0,4%	-0,8	-0,4%
<i>Capacité de désendettement (encours/Epargne brute)</i>	<i>15,4</i>	<i>13,2</i>	<i>12,0</i>	<i>15,8</i>	<i>12,6</i>	3,8	31,5%	0,5	4,3%
<i>Dépenses de fonctionnement Cahors</i>	<i>183,5</i>	<i>174,4</i>	<i>165,1</i>	<i>166,9</i>	<i>163,3</i>	<i>1,8</i>	<i>1,1%</i>	<i>-1,8</i>	<i>-1,1%</i>

Les démarches entreprises depuis le début du mandat municipal se traduisent par la **consolidation de la santé financière** de la collectivité. En effet, la capacité à dégager des marges de manœuvre s'illustrent non seulement dans le respect des évolutions des dépenses à un niveau acceptable mais aussi dans une réelle volonté de reprofiler la dette afin de permettre la réalisation de futurs projets d'investissement.

Aussi, la **contractualisation** appelée communément dispositif de Cahors est honorée puisque malgré les opérations de refinancement, les dépenses de fonctionnement de la Ville ont une évolution inférieure au plafond imposé par l'Etat.

Cet engagement vertueux ouvre de nouvelles perspectives pour les années futures tout en gardant un niveau identique des taux d'imposition.

Dans le cadre du reprofilage et de la recherche de baisse du coût de la dette de la Ville a été menée une opération exceptionnelle de rachat et refinancement d'emprunts obligataires à échéance 2026. Le montant de ces emprunts (9,5 M€) ainsi que l'indemnité de remboursement anticipée (IRA) payée (3,6 M€) ont été refinancés par un emprunt classique. Ces éléments nécessitent une présentation des données 2018 en 2 colonnes, l'IRA ayant fait l'objet d'une neutralisation sur la section de fonctionnement.

Dans notre analyse nous étudions les chiffres hors impact du refinancement celui-ci revêtant un caractère exceptionnel et venant fausser la comparabilité des exercices.

En 2018, **l'épargne de gestion**, qui mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers, diminue de 1 M€ (-3,8 % par rapport à 2017) en atteignant 27,3 M€.

L'épargne brute, qui représente la part des recettes courantes que la Ville de Tours est en capacité d'épargner sur son cycle de fonctionnement, s'élève à 17,4 M€ hors Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) générée par le rachat de coupons obligataires. Cela équivaut à une baisse de 0,8 M€ par rapport à 2017. Le taux d'épargne brute qui se calcule en rapportant ce montant aux recettes réelles de fonctionnement s'affiche par conséquent à 9,6 % contre 10 % l'an dernier et confirme son maintien au-dessus de la barre symbolique de 7% qui est le niveau jugé "critique".

Les **dépenses réelles de fonctionnement** (intérêts de la dette compris) progressent de 0,1 M€ hors IRA et les recettes de la même section diminuent de -0,7 M€ par rapport à 2017. Les intérêts de la dette reculent en valeur de 0,3 M€ hors IRA, reflétant les effets bénéfiques de la politique de désendettement et de reprofilage de la Ville. Dans ce cadre, la Ville a pu contracter de nouveaux emprunts à des taux bas, diminuant ainsi le coût global de la dette.

Les charges de personnel sont quasiment stables (+0,25 M€) et les charges à caractère général sont en baisse (-1,5 M€). La baisse est liée à la fin de la prise en charge de dépenses pour le compte de la métropole (-2,7 M€) compensée pour moitié par la prise en charge de nouvelles dépenses (réforme du stationnement principalement à hauteur de 0,9 M€).

Les **recettes réelles de fonctionnement hors cessions** sont en léger recul par rapport à celles de 2017 (-0,7 M€). Mais en retraitant les remboursements de la métropole dans le cadre de la convention de gestion 2017 (2,7 M€), les recettes sont en hausse de 2 M€ grâce aux impôts directs et aux recettes de stationnement.

Par ailleurs, le **remboursement du capital de la dette** (13,4 M€ en 2018 contre 12,7 M€ en 2017) est plus élevé en 2018 qu'en 2017. Cette augmentation proche de celle du CA 2017 contribue à la baisse de **l'épargne nette** qui s'établit à 4 M€ (contre 5,5 M€ en 2017).

L'épargne nette ajoutée aux ressources propres et à l'emprunt financent principalement les dépenses d'équipement réalisées par la commune en nette hausse par rapport à 2017 (23,8 M€ contre 19,5 M€ en 2017 soit + 4,3 M€). Le taux de réalisation du plan d'équipement s'élève à 75 %.

Le **résultat de l'exercice 2018** présente un excédent global des sections de fonctionnement et d'investissement de 4,4 M€. En intégrant le solde positif des résultats reportés de l'exercice 2017 de 4,4 M€, le résultat global de clôture présente un excédent de 8,8 M€.

A cette somme, il convient de rajouter le **solde positif des restes à réaliser** de la section d'investissement, de + 5,3 M€, pour obtenir le **disponible réel de 2018** qui s'élève ainsi à 14,1 M€ contre 13,4 M€ en 2017 pour le budget principal (14,4 M€ avec la reprise de l'excédent 2017 du budget annexe de l'Eau potable).

L'encours de la dette continue de diminuer en tenant compte du refinancement opéré sur une partie de l'emprunt obligataire à échéance 2026 dont le taux était de 5,9 %. La diminution de l'encours de la dette s'élève pour 2018 à -0,8 M€ (contre -5,2 M€ en 2017). Au 31/12/2018, cet encours s'élève à 218,5 M€.

Ainsi, la **capacité de désendettement** reste stable entre 2018 et 2017 (12,8 ans). La volonté de désendettement de la Ville depuis le début du mandat porte ses fruits. Ainsi, alors que l'indicateur de solvabilité dépassait les 17 ans en 2014 le ratio est aujourd'hui inférieur à 13 ans. L'enclenchement d'un cercle vertueux pour assurer le financement d'équipements structurants est lancé ce qui apporte des atouts pour la collectivité dans les années futures.

LES RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Prévisions budgétaires (*)	87 553 369,34	197 574 652,95	285 128 022,29
- Réalisations	47 473 255,60	190 928 462,56	238 401 718,16
- Restes à réaliser	5 359 680,00		5 359 680,00
DEPENSES			
- Prévisions budgétaires (*)	87 553 369,34	197 574 652,95	285 128 022,29
- Réalisations	53 228 870,13	180 800 120,43	234 028 990,56
- Restes à réaliser	54 834,39		54 834,39
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent ou Déficit	-5 755 614,53	10 128 342,13	4 372 727,60
RESTES A REALISER			
- Excédent ou déficit	5 304 845,61	0,00	5 304 845,61

(*) Incluant un prélèvement de 17 265 731,34 €

Le **résultat de l'exercice 2018** indique un excédent global de 4,4 M€, réparti comme suit :

- -5,8 M€ pour la section d'investissement (contre +3,7 M€ en 2017) ;
- +10,1 M€ pour la section de fonctionnement (contre +11,2 M€ en 2017).

RESULTAT DE CLOTURE 2018

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
	Budget Ville	Budget Eau potable			
Investissement	- 10 256 115,62	292 886,44	-	-5 755 614,53	-15 718 843,71
Fonctionnement	19 271 300,34	1 004 097,57	-5 914 131,73	10 128 342,13	24 489 608,31
TOTAL	9 015 184,72	1 296 984,01	-5 914 131,73	4 372 727,60	8 770 764,60

L'excédent global de clôture, qui intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'établit à + 8,8 M€ (contre + 9 M€ en 2017), soit :

- - 15,7 M€ pour l'investissement (- 10,3 M€ en 2017) ;
- +24,5 M€ pour le fonctionnement (contre + 19,3 M€ en 2017).

Ce résultat global de +8,8 M€ correspond, en comptabilité budgétaire, au fonds de roulement de la collectivité.

Par ailleurs, le solde positif des restes à réaliser d'investissement (+5,3 M€) corrige le résultat de clôture de la section d'investissement (-15,7 M€) et porte le besoin de financement de la section d'investissement du prochain exercice budgétaire à 10,4 M€ (contre un prélèvement prévisionnel au budget primitif 2018 affiché à 17,3 M€).

L'excédent global de fonctionnement (24,5 M€) devant être affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le **disponible réel** dégagé à la clôture de l'exercice 2018 (excédent de fonctionnement reporté) **s'établit à 14,1 M€ (contre 13,4 M€ en 2017)**.

	Solde des RAR	Résultat global
Investissement	5 304 845,61	-10 413 998,10
Fonctionnement	0,00	24 489 608,31
TOTAL	5 304 845,61	14 075 610,21

I) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes totales de fonctionnement réalisées en 2018 s'élèvent à **190,9 M€**, en hausse de **+2,2%** (+4,1 M€) par rapport à 2017.

Les recettes réelles s'affichent à **186 M€** dont 3,9 M€ de ventes d'actifs, Hors cessions, elles s'élèvent à 182,1 M€, en baisse de -0,4% (-0,7 M€).

Elles se distinguent des recettes d'ordre qui ne donnent pas lieu à encaissement. Les opérations d'ordres concernent exclusivement des opérations trouvant leur contrepartie en section d'investissement, elles représentent la valorisation des travaux en régie (0,7 M€), la reprise des subventions d'équipement (0,15 M€) et les plus-values de cessions (0,4 M€).

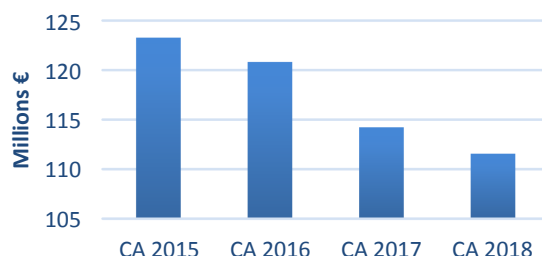
RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN M€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 (avec IRA)	CA 2018 (sans IRA)	VARIATION CA 2018 (avec IRA) / CA 2017		VARIATION CA 2018 (sans IRA) / CA 2017	
						Montant (€)	% Evol	Montant (€)	% Evol
						Impôts et taxes	123,3	120,8	114,2
Produits des impôts directs	78,2	78,3	79,3	80,6	80,6	1,2	1,6%	1,2	1,6%
Reversement TMVL	27,6	25,8	15,7	15,6	15,6	-0,1	-0,4%	-0,1	-0,4%
Impôts et taxes indirects	13,7	13,5	15,1	11,2	11,2	-3,9	-25,6%	-3,9	-25,6%
Allocations compensatrices	3,8	3,3	4,1	4,1	4,1	0,0	0,7%	0,0	0,7%
Subventions et participations	45,8	44,0	42,5	43,0	43,0	0,5	1,3%	0,5	1,3%
Concours financiers de l'Etat	37,0	33,4	32,7	33,4	33,4	0,7	2,0%	0,7	2,0%
Subventions de fonctionnement	8,7	10,6	9,7	9,6	9,6	-0,1	-1,4%	-0,1	-1,4%
Produits d'exploitation	17,0	15,5	17,2	21,3	21,3	4,1	23,5%	4,1	23,5%
Redevance du domaine public + ventes	1,9	2,0	1,2	7,5	7,5	6,3	511,6%	6,3	511,6%
Prestations de service	8,9	8,5	8,3	8,6	8,6	0,3	3,6%	0,3	3,6%
Remboursements de frais et autres	6,2	5,0	7,7	5,2	5,2	-2,6	-33,0%	-2,6	-33,0%
Autres produits	12,0	9,6	11,6	10,2	10,2	-1,5	-12,5%	-1,5	-12,5%
Autres produits de gestion courante	4,5	4,5	4,6	4,4	4,4	-0,2	-5,2%	-0,2	-5,2%
Produits financiers	2,1	2,1	1,0	0,6	0,6	-0,4	-43,1%	-0,4	-43,1%
Produits exceptionnels	4,6	2,6	5,6	4,9	4,9	-0,7	-13,1%	-0,7	-13,1%
Reprises sur provisions	0,8	0,4	0,4	0,3	0,3	-0,1	-10,1%	-0,1	-10,1%
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	198,0	189,9	185,6	186,0	186,0	0,5	0,3%	0,5	0,3%
Dont cessions	2,5	1,8	2,8	3,9	3,9	1,1	39,3%	1,1	39,3%
Travaux en régie	3,3	3,5	1,1	0,7	0,7	-0,3	-29,4%	-0,3	-29,4%
Produits exceptionnels (ordre)	0,7	0,3	0,2	0,6	0,6	0,3	161,5%	0,3	161,5%
Transfert de charges financières	0,0	0,0	0,0	3,6	0,0				
Opérations d'ordre	4,0	3,8	1,3	4,9	1,3	3,6	287,1%	0,0	3,0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	202,0	193,7	186,8	190,9	187,3	4,1	2,2%	0,5	0,3%
<i>Dont périmètre Ville de Tours</i>			184,1	190,8	187,2	6,7	3,6%	3,1	1,7%
<i>Dont périmètre TMVL</i>			2,8	0,1	0,1				

I-1) Les impôts et taxes**111,6 M€ (-2,7 M€ soit -2,3 % / 2017)**

Les impôts et taxes perçus par la Ville se répartissent de la façon suivante :

- La fiscalité directe pour 100,3 M€ ;
- La fiscalité indirecte pour 11,2 M€.

Globalement, la diminution des impôts et taxes 2018 par rapport au CA 2017 est principalement due à la réforme des droits de stationnement dont les recettes perçues sous forme de redevances sont désormais imputées dans les produits d'exploitation.

**Impôts et taxes :
58% des recettes****I-1-a La fiscalité directe**

Le produit de la **fiscalité directe** (impôts ménages, allocations compensatrices et reversement de TMVL ressort à **100,3 M€** en 2018, soit une augmentation de **1,2%** (+1,2 M€) par rapport à 2017.

Le produit de la fiscalité directe reflète les évolutions suivantes :

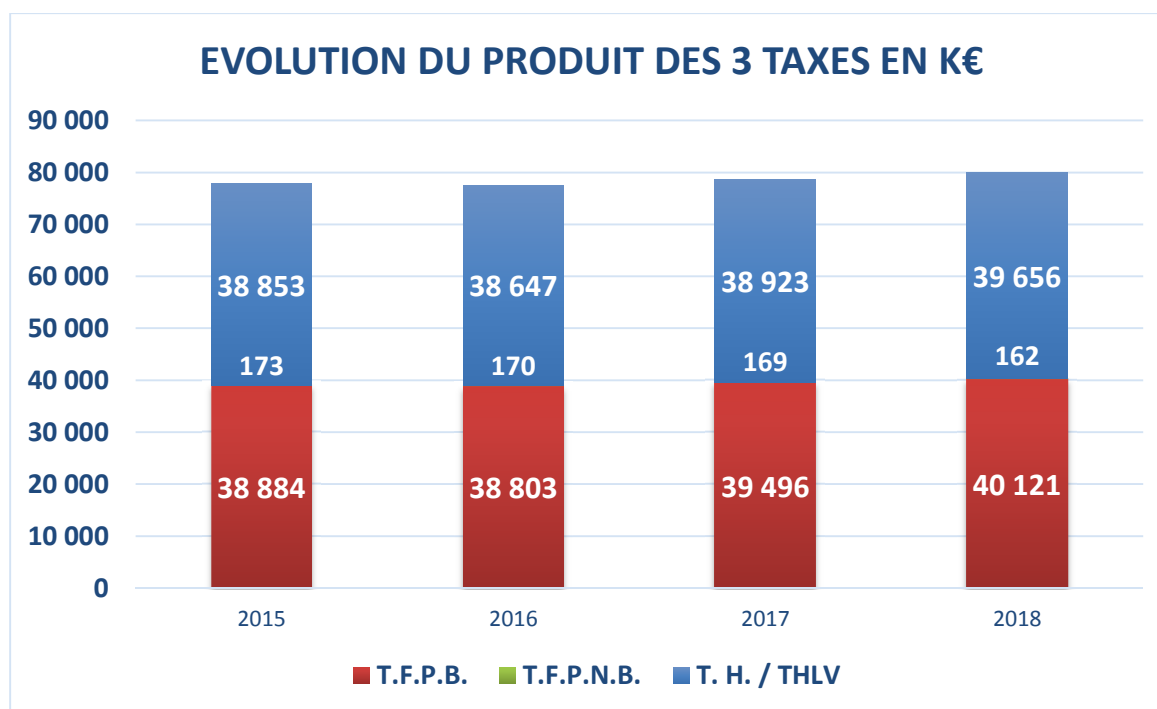
IMPOTS DIRECTS (M€)	2015	2016	2017	2018
Rôles Généraux	77,83	77,7	78,55	79,66
Rôles complémentaires	0,15	0	0,13	0,45
Rôles supplémentaires	0,17	0,59	0,67	0,49
Allocations compensatrices	3,83	3,33	4,11	4,14
Reversements Tours Métropole Val de Loire	27,63	25,75	15,68	15,61
TOTAL	109,61	107,37	99,14	100,35
Variation / n-1	-0,11%	-2,04%	-7,67%	1,22%

Source : compte administratif N

L'évolution du produit des 3 taxes (TH, TFPB et TFPNB) ainsi que les compensations fiscales versées par l'Etat au titre des exonérations qu'il décide, suit une tendance de hausse régulière.

L'évolution du produit des trois taxes ménages se traduit par une hausse en 2018 de 1,2 M€ par rapport à l'année passée soit + 1,6 %.

Il est à noter que suite à l'audit des bases fiscales mené conjointement par la Ville et la DDFIP, la Ville encaisse désormais 0,4 M€ de produit fiscal supplémentaire annuel.



Source graphique : états fiscaux 1288

Le **produit des impôts directs** correspond aux bases d'imposition des taxes ménages multipliées par les taux votés par la Ville.

Les **taux votés** en 2018, sont stables depuis 2015, ils s'élèvent à :

- 22,42% pour la Taxe d'Habitation (TH) ;
- 22,46% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ;
- 36,03% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Pour mémoire, la taxe d'habitation fait l'objet d'un dégrèvement progressif visant à sa suppression en 2020 pour 80 % des ménages. Les communes devant néanmoins conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal. En effet, l'Etat devrait prendre en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017. Aussi, les hausses de taux ou baisse des abattements ultérieurs seront pris en charge par les contribuables.

La Ville de Tours a choisi, non seulement de ne pas augmenter le taux de la TH, malgré un contexte budgétaire contraint, mais aussi de conserver les niveaux élevés des abattements. Ainsi, les quotités attachées aux **abattements de la TH** sont les suivants :

Abattement de la TH	Ville de Tours	Taux minimum	Taux maximum
Général à la base	15%	1%	15%
Charges de famille	20% pour les 2èmes personnes puis 25%	10% pour les 2èmes personnes puis 15%	20% pour les 2èmes personnes puis 25 %
Spécial à la base	10%	1%	15%
En faveur des personnes handicapées ou invalides	10%	10%	20%

Depuis les impositions établies au titre de 2012, ces taux peuvent être majorés d'un ou plusieurs points sans excéder 10 points par le conseil municipal.

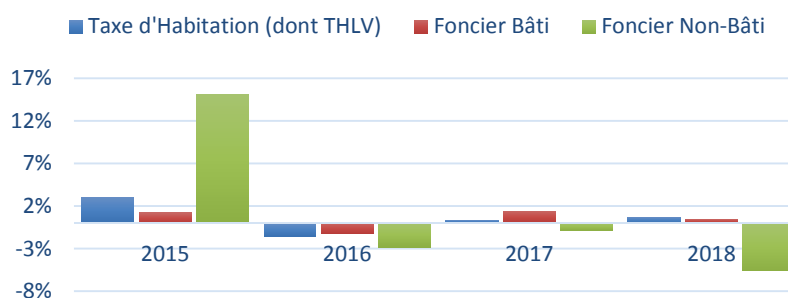
Concernant les taxes foncières, les taux de la Ville sont en dessous de la moyenne des villes comparables. Les données de ce panel de 13 villes entre 100 000 et 160 000 habitants sont les suivantes :

Commune	Taux FB	Taux FNB
Amiens	27,76	15,52
Angers	32,98	38,57
Brest	24,27	35,28
Caen	29,52	30,6
Clermont-Ferrand	26,12	63,97
Dijon	29,28	92,79
Le Mans	13,65	22,01
Limoges	19,34	60,22
Metz	17,21	70,35
Nancy	12,44	17,51
Orléans	29,81	39,6
Rouen	23,35	27,88
Tours	22,46	36,03
Moyenne	23,71	42,33

Source : Finances et Stratégies Locales

L'évolution des **bases fiscales** dépendent de la **variation physique** des biens taxables (locaux nouveaux ou préalablement exonérés, locaux vacants, locaux démolis, ...) et de la **variation nominale** de la valeur des biens. La revalorisation annuelle forfaitaire des valeurs locatives décidée par le Parlement a été pour 2018 de + 1,2% contre 0,4 % en 2017 et +1 % en 2016.

Variation physique des bases



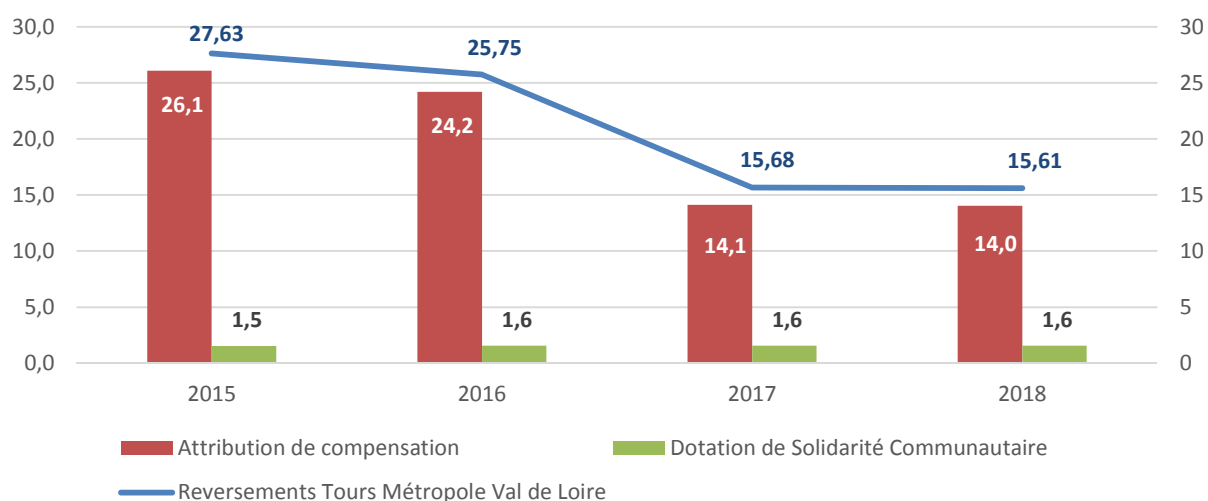
A ce titre, la variation physique des bases est en légère progression en 2018 par rapport à 2017 pour la TH et la TFPB. Ces taxes représentent les bases les plus importantes (176,9 M€ et 178,7 M€) alors que la TFPNB reste sur des bases fiscales plus modestes (0,45 M€).

Les allocations compensatrices restent globalement stables par rapport à 2017. L'allocation TH (+ 3,47%) compense les exonérations accordées à certaines personnes de condition modeste (personnes âgées de plus de 60 ans, infirmes, veuves...). Les allocations dédiées aux taxes foncières (+1,40%) ou à la fiscalité professionnelle (-100%) servent de variables d'ajustement à l'enveloppe normée qui fixe les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

Allocations compensatrices	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018	EVOLUTION 2018/2017	
					VALEUR	%
T.H.	3 190	2 510 <i>-21,31%</i>	3 604 <i>43,57%</i>	3 729 <i>3,47%</i>	125	3,47%
T.F.	244	484 <i>98,25%</i>	407 <i>-15,98%</i>	412 <i>1,40%</i>	6	1,40%
T.P./C.F.E.	395	335 <i>-15,19%</i>	104 <i>-68,88%</i>	0 <i>-100,00%</i>	-104	-100,00%
TOTAL ALLOCATIONS	3 829	3 329	4 115	4 141	26	0,64%

Les reversements fiscaux de Tours Métropole Val de Loire se situent à 15,61 M€. Ils comprennent la **Dotation de Solidarité Communautaire** qui reste stable (+1,6 M€) et l'**attribution de compensation** versée à hauteur de 14,0 M€, en légère baisse par rapport à 2017 compte-tenu des ajustements actés en Commission Locale d'Évaluation des Transferts le 21 mars 2018.

Evolution des reversements de TMVL



I-1-b La fiscalité indirecte

Les **recettes fiscales indirectes (11,2 M€)** sont en diminution de -3,9 M€ soit -25,6 % par rapport à 2017. Cette variation provient de la réforme du droit de stationnement référencée dans la loi Maptam du 27 janvier 2014 qui modifie le régime juridique du stationnement payant. En effet, la dépenalisation se matérialise comptablement par un changement d'affectation comptable des recettes auparavant classées en fiscalité indirecte et dorénavant correspondant à des produits d'exploitation au titre d'une redevance.

Actuellement, les droits de mutation et la taxe sur l'électricité restent les deux postes les plus importants des recettes fiscales indirectes.

RECETTES FISCALES INDIRECTES (EN K€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	VARIATION 2018 / 2017	
					VALEUR	%
Droits de place	886,3	870,8	844,2	821,1	-23,1	-2,7%
Droits de stationnement	3 776,20	3 710,8	3 734,3	0,0	-3 734,3	-100,0%
Autres taxes pour utilisation du domaine	643,1	692,3	756,9	712,9	-44,0	-5,8%
Taxe sur l'électricité	2 362,00	2 522,3	2 563,9	2 501,6	-62,3	-2,4%
Impôt sur les spectacles	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	
Taxes sur la publicité/TLPE	653,2	550,9	492,4	675,2	182,8	37,1%
Droits de mutation	5 341,60	5 102,4	6 691,7	6 503,6	-188,1	-2,8%
Autres taxes	0	2,5	0,0		0,0	
TOTAL	13 662,6	13 452,1	15 083,4	11 214,6	- 3 868,8	-25,6%
Dont périmètre Ville de Tours			15 072,2			
Dont périmètre TMVL			11,2			

Les **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** constituent 58% des recettes fiscales indirectes en 2018. Leur niveau de 2018 reste élevé bien qu'en légère baisse par rapport à l'année 2017. Cette ressource dépend de la conjoncture économique et de la vitalité du marché immobilier.

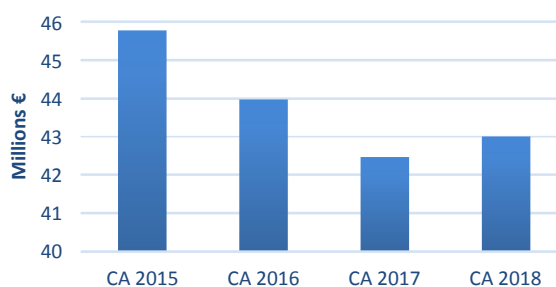
En dehors des DMTO, les autres recettes restent stables sur les deux dernières années.

I-2) Les subventions et participations reçues

43 M€ (+0,5 M€ soit +1,3% / 2017)

Les "subventions et participations reçues" totalisent les **concours financiers** de l'Etat pour **33,4 M€ (+0,7 M€)** et les **subventions de fonctionnement** provenant de divers partenaires financeurs pour **9,6 M€ (-0,1 M€)**.

Subventions et participations reçues : 23% des recettes



I-2-a) Les concours financiers de l'Etat

Les **concours financiers de l'Etat** intègrent les dotations incluses dans le périmètre de l'enveloppe normée définissant les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

L'évolution de l'ensemble de ces dotations se traduit par une augmentation de 0,7 M€ pour la Ville (+2%) entre 2018 et 2017.

CONCOURS (EN K€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	VARIATION 2018/2017	
					VALEUR	%
DOTATION FORFAITAIRE	30 995	27 252	25 669	25 671	2	0,0%
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	4 308	4 351	5 160	5 630	470	9,1%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	729	774	928	1 114	186	20,0%
TOTAL DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	36 031	32 376	31 757	32 415	658	2,1%
DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	1 015	986	986	986	0	0,0%
FCTVA (section de fonctionnement)	0	0	0,04	0,01	0	-75,0%
TOTAL DOTATIONS	37 046,3	33 362,6	32 743,3	33 401,4	658,1	2,0%

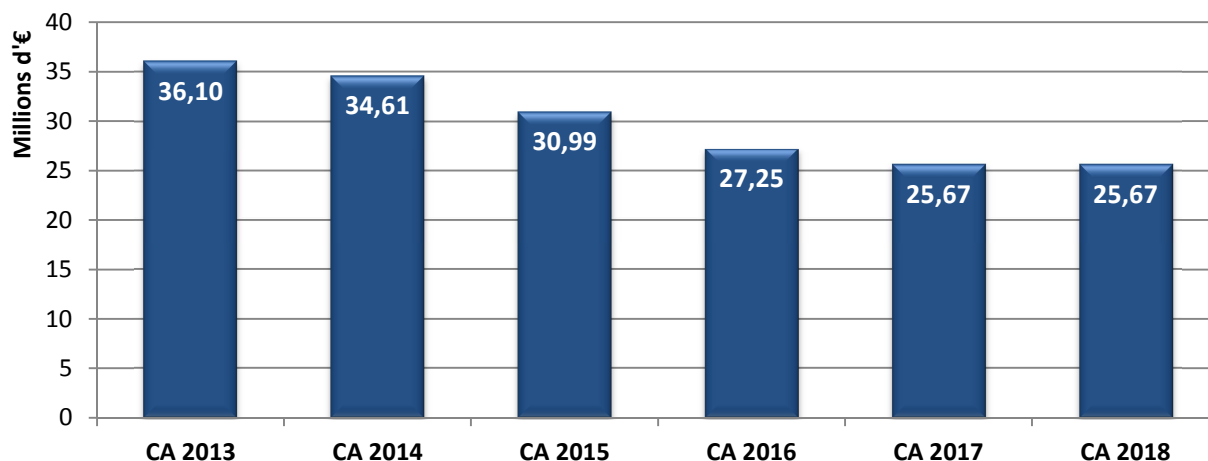
La part forfaitaire de la DGF (25,7 M€) est stable sachant qu'elle est calculée selon les mêmes modalités qu'en 2017 c'est à dire en tenant compte de :

- La dotation forfaitaire notifiée en 2017 (25,7 M€ pour la Ville) intégrant la contribution au redressement des finances publiques déjà appliquée l'année précédente ;
- L'évolution de la population DGF entre 2016 (141 553) et 2017 (141 572). La part dynamique de la population s'élève à 2 379 € pour la commune de Tours ;
- L'écrêtement (0 € pour Tours) en fonction de la population et l'écart relatif entre le potentiel fiscal par habitant de la commune et 0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant.

DGF – DOTATION FORFAITAIRE (€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Population DGF	139 999	139 872	141 553	141 572
- Population INSEE	138 323	138 150	139 507	139 698
- Résidences secondaires	1 580	1 626	1 950	1 778
- Places de caravanes (*2 commune éligible à la DSU)	48	48	48	48
Dotation forfaitaire N-1 retraitée	34 601 269	30 994 863	27 252 159	25 668 972
Part dynamique de la population	43 531	-15 885	210 473	2 379
Ecrêtement	-28 658	-52 220	-7 928	0
Contribution au redressement des finances publiques	-3 621 279	-3 674 599	-1 785 732	0
TOTAL	30 994 863	27 252 159	25 668 972	25 671 351
Différence par rapport à N-1	-3 612 465	-3 742 704	-1 583 187	2 379
Evolution / N-1	-10,4%	-12,1%	-5,8%	0,0%
Différence cumulée depuis 2013	-5 104 122	-8 846 826	-10 430 013	-10 427 634
Evolution cumulée	-14,7%	-25,6%	-30,1%	-30,1%

Entre 2013 et 2018, la part forfaitaire de la DGF a baissé de **10,4 M€** représentant un montant global de **36,3 M€ de dotation non versée**.

Evolution de la part forfaitaire de la DGF



Les deux autres composantes de la DGF dédiées à la péréquation verticale concernent :

- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU)
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

La Ville de Tours a bénéficié d'une hausse de la **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU)** de 470 k€ par rapport à 2017 (5 630 k€ contre 5 160 k€).

La DSU a connu une modification des critères d'éligibilité en 2017. Elle est désormais attribuée aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges (1,19 en 2018 comme en 2017) prenant en compte le potentiel financier, le revenu moyen par habitant, le nombre de logements sociaux et les bénéficiaires de l'allocation personnalisée au logement (APL).

La Ville est bénéficiaire en 2018 de la **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**, en hausse de 186 k€ par rapport à 2017 au titre de la part principale. En effet, elle remplit les conditions hors dérogations indiquant que :

- Le potentiel financier par habitant est inférieur au potentiel financier moyen par habitant majoré de 5 % de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique ;
- L'effort fiscal est supérieur à l'effort fiscal moyen des communes appartenant au même groupe démographique.

Ces deux conditions sont remplies puisque le potentiel financier de la commune est de 1 094,50 € (strate = 1 226,64 €) et que l'effort fiscal est de 1,311 (strate = 1,306).

L'éligibilité de l'année passée relevait d'une dérogation qui précise que le bénéfice de la part principale est possible si le potentiel financier par habitant est inférieur à 85 % de celui du groupe démographique correspondant. De plus, l'effort fiscal doit rester supérieur à 85% de la moyenne de la strate.

Le montant de la **Dotation Générale de Décentralisation (986 K€ pour 2018)**, qui concerne principalement la compensation "hygiène", **est stable** entre les deux exercices sachant que l'Etat reconduit chaque année, en valeur, les crédits affectés aux dotations de compensation des charges transférées dans le cadre de la décentralisation.

I-2-b) Les subventions de fonctionnement

Le montant des **subventions de fonctionnement reçues (9,6 M€)** est quasiment stable (-0,1 M€) en 2018. La répartition entre les différents partenaires est présentée ci-dessous :

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (K€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	VARIATION 2018/2017	
					VALEUR	%
Etat	991	1 046	833	604	-229	-27,5%
Région Centre	121	61	43	54	11	25,3%
Département	358	307	309	191	-118	-38,2%
Communes	93	86	81	63	-17	-21,5%
Tours Métropole Val-de-Loire	1 948	2 457	2 390	2 380	-10	-0,4%
Autres (dont CAFIL)	5 217	6 658	6 016	6 286	269	4,5%
TOTAL	8 727	10 615	9 672	9 577	- 95,2	-1,0%

La Caisse d'Allocations Familiales d'Indre et Loire (CAFIL) reste le premier financeur en soutenant principalement le secteur de la jeunesse et de la petite enfance. Le montant des titres émis en 2018 est de 5,97 M€ contre 5,6 M€ en 2017 soit une hausse de 0,4 M€.

Le 2^{ème} financeur est la métropole qui maintient son soutien affecté au fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional F. Poulenc et au Musée des Beaux-Arts.

Cela permet de compenser les autres baisses notamment celle de l'Etat lié à l'arrêt du fond de soutien lié au changement des rythmes scolaires.

I-3) Les produits d'exploitation **21,3 M€ (+4,1 M€ soit +23,5%)**

Ces recettes comprennent les "Produits des services du domaine et ventes diverses" (21,15 M€) et les "atténuations de charges" (0,15 M€).

Les **redevances du domaine public et les ventes** progressent de 6,3 M€ et atteignent 7,5 M€ en 2018. Cette progression est justifiée pour 4,99 M€ par les redevances de stationnement précédemment enregistrées en impôts indirects.

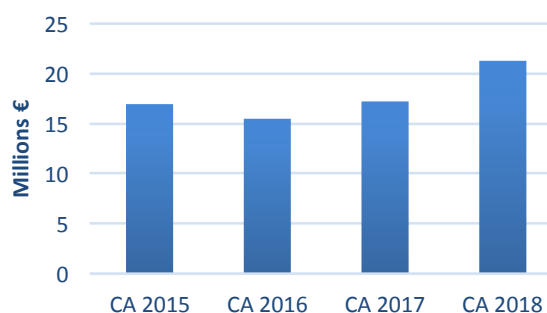
Les autres éléments composant ce poste sont les suivants :

- Les forfaits de post-stationnement : 1,62 M€
- Les autres redevances : 0,81 M€
- Diverses ventes : 0,12 M€

Les forfaits de post-stationnement (FPS) sont reversés à TMVL après déduction des coûts de mise en œuvre de la réforme de stationnement conformément à la délibération du Conseil municipal du 20/12/2017. Déduction faite de ces coûts en 2018 de 1,2 M€, le reversement de FPS à TMVL est donc de 0,4 M€.

Les **prestations de services** (8,6 M€ soit + 0,3 M€ par rapport à 2017) regroupent, pour l'essentiel, les recettes tarifaires encaissées auprès des usagers. Elles intègrent une revalorisation moyenne des tarifs de 1,2% pour l'exercice 2018.

Produits d'exploitation : 11% des recettes



PRESTATIONS DE SERVICES - REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES (K€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	VARIATION 2018/2017	
					MONTANT	%
A CARACTERE CULTUREL	685	705	766	722	-45	-5,8%
A CARACTERE DE LOISIRS (ALSH)	1 371	1 347	1 440	1 550	110	7,6%
HYGIENE	24	18	13	16	3	20,2%
A CARACTERE SOCIAL (crèches - restaurant municipal)	1 793	1 673	1 784	1 720	-65	-3,6%
PERISCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT (dont restauration scolaire)	4 215	4 099	4 058	4 408	350	8,6%
AUTRES	837	621	192	144	-48	-25,0%
TOTAL	8 925	8 463	8 255	8 560	305	3,7%

Les recettes augmentent tout d'abord dans le secteur périscolaire et l'enseignement (+ 350 K€ par rapport à 2017) et particulièrement pour la cuisine centrale (+ 291 K€).

Les recettes à caractère de loisirs augmentent également (+ 110 K€ par rapport à 2017) notamment en raison de l'augmentation de la fréquentation dans les accueils de loisirs et dans les activités sportives (patinoire et piscine des Tourettes).

En revanche, les perceptions diminuent dans le secteur social (- 65 K€ par rapport à 2017) suite notamment à des transferts de compétences gérés en convention de gestion en 2017 (gestion des aires d'accueil des gens du voyage).

Sur le plan culturel, une baisse est constatée (-45 K€ par rapport à 2017) en lien notamment avec une baisse de fréquentation dans certains sites (château de Tours et musées) tout en relevant qu'une progression des recettes est perceptible dans d'autres sites (Conservatoire à Rayonnement Régional, cinémathèque).

Les **remboursements de frais et autres** (5,2 M€) décrivent des mouvements touchant les remboursements sur rémunérations ou charges et divers autres produits. La répartition 2018 s'opère comme suit sachant que les évolutions avec l'année précédente est à regarder avec prudence du fait de la convention de gestion entre la Ville et Tours Métropole Val de Loire en 2017 :

REMBOURSEMENTS ET AUTRES PRODUITS (K€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	VARIATION 2018/2017	
					MONTANT	%
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	1 537	367	586	724	138	23,5%
- Budgets annexes/CCAS/Caisse des écoles	78	80	20	119	99	504,6%
- Tours Métropole Val-de-Loire	1 237	56	366	359	-7	-1,9%
- Autres organismes	221	231	201	246	45	22,6%
REMBOURSEMENT DE CHARGES	4 167	4 162	6 688	4 097	-2 591	-38,7%
- Budgets annexes/CCAS/Caisse des écoles	654	631	251	141	-110	-43,9%
- Tours métropole Val-de-Loire	2 470	2 517	5 486	3 220	-2 266	-41,3%
- Autres organismes	1 043	1 014	951	736	-215	-22,6%
AUTRES PRODUITS	483	480	470	368	-102	-21,8%
TOTAL	6 186	5 009	7 745	5 189	-2 556	-33,0%
<i>Dont périmètre Ville de Tours</i>			5 169			
<i>Dont périmètre TMVL sous convention de gestion</i>			2 756			

Au sujet de la **mise à disposition de personnel**, Tours Métropole Val de Loire est le premier organisme concerné (359 K€ soit 50 % du total du remboursement de ce volet).

Les agents communaux mis à disposition de Tours Métropole Val de Loire dans le cadre de la mutualisation des services donnent lieu à remboursement au prorata du temps passé pour le compte de la métropole.

D'autres mises dispositions sont effectuées pour le compte du comité des œuvres sociales ou des budgets annexes, du CCAS et de la Caisse des Ecoles.

Sur les **remboursements de charges**, Tours Métropole Val de Loire rembourse à la Ville de Tours :

- Les charges liées aux coûts de fonctionnement des équipements reconnus d'intérêt métropolitain mais confiés à la Ville pour leur gestion (médiathèque François Mitterrand, Pôle Nautique du Cher, piscine du Mortier, gestion de la rivière de contournement, terrain de

grands jeux métropolitains de la Chambrierie, terrains synthétiques 9 et 10 de la Vallée du Cher) ;

- Les frais de transport des élèves pour des activités périscolaires.

Pour mémoire, dans le cadre de la convention de gestion passée en 2017 avec la métropole, la Ville a pris en charge des dépenses pour le compte de la métropole. Ces dépenses ont été remboursées par la métropole.

Par ailleurs, sous cette rubrique figurent la facturation aux budgets annexes de la Ville des frais d'administration générale (y compris la caisse des écoles), et les divers remboursements de charges locatives courantes (eau, électricité, chauffage, ordures ménagères...).

Les autres produits des services concernent des ventes d'ouvrages ou d'objets divers et des locations diverses (autres qu'immeubles).

I-4) Les autres produits de gestion et les opérations d'ordre

15,1 M€ (+2,2 M€ soit +16,9%)

Ces recettes comprennent les autres produits pour 10,2 M€ et les opérations d'ordre pour 4,9 M€.

Ils regroupent les travaux en régie (0,7 M€), divers produits de gestion courante (4,4 M€), les produits financiers (0,6 M€), les recettes exceptionnelles (5,8 M€) et les transferts de charges financières (3,6 M€).

Les **travaux effectués en régie** par les équipes municipales donnent lieu à une valorisation pour ceux qui peuvent être intégrés à l'actif du bilan de la collectivité. Sur 2018, une baisse de 0,3 M€ est constatée sachant qu'un mois n'a pu être comptabilisé par rapport à l'année précédente du fait d'une clôture plus tôt de l'exercice comptable. Les services concernés sont :

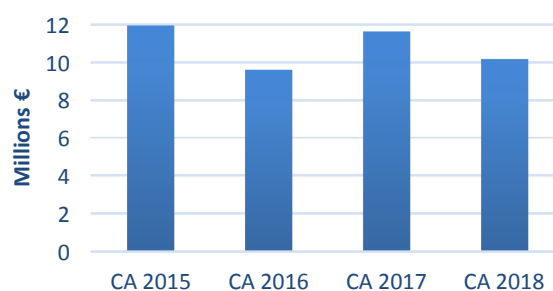
- Voirie (251 K€) ;
- Espaces verts (121 K€) ;
- Bâtiments (249 K€) ;
- Sports (111 K€) ;
- Expositions (10 K€).

Le chapitre 75 **Autres produits de gestion courante** (4,4 M€) est en diminution par rapport à 2017 (-0,2 M€) et comprend :

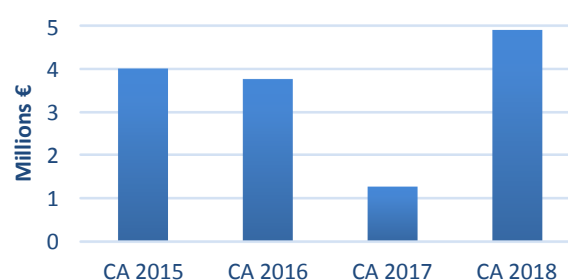
- les locations immobilières des bâtiments appartenant à la Ville (revenus des immeubles) pour 4,03 M€ (-0,02 M€ par rapport à 2017) dont 2,1 M€ provenant de la redevance immobilière du centre des congrès, 1,3 M€ de mises à disposition des installations sportives de la Ville et 0,6 M€ de locations diverses (bâtiments et salles) ;
- les diverses redevances versées par les fermiers et concessionnaires pour 0,1 M€ ;
- divers autres produits pour 0,2 M€ (+0,16 M€).

Les produits financiers (0,6 M€ soit -0,4 M€ par rapport à 2017) comptabilisent des dividendes versés par les sociétés dans lesquelles la Ville est actionnaire (SEMIVIT et SEM Maryse Bastié).

**Autres produits :
5% des recettes**



**Opérations d'ordre :
3% des recettes**



Les produits exceptionnels (5,8 M€) connaissent une diminution de 0,8 M€ lié à l'intégration de l'excédent du budget annexe de l'Eau Potable (2 M€) en 2017 transféré à la métropole.

Les **mouvements réels** de ces produits correspondent principalement aux cessions d'immobilisations (3,8 M€) qui augmentent de + 1,2 M€ par rapport à 2017. Les ventes les plus importantes concernent l'ensemble immobilier Couvrat Desvergues pour 1,7 M€ et la résidence Clos Saint Libert pour 0,75 M€. Ces produits comprennent également les recettes de mécénat (54 K€) et divers autres produits (indemnités des assurances...).

Les mouvements d'ordre de ces produits (0,56 M€) décrivent les opérations comptables relatives aux moins-values de cessions (0,41 M€) et la reprise de la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (0,15 M€).

Enfin, une **opération d'ordre a également été effectuée pour neutraliser la charge financière** relative à l'**Indemnité de Remboursement Anticipée** générée par l'opération de refinancement de l'emprunt obligataire arrivant à échéance en 2026. Ce rachat de coupons obligataires de 9,5 M€ a permis de diminuer le remboursement en capital de la dette sur cette année et de fait de dégager des marges de manœuvre pour investir dans des équipements d'avenir. Ces opérations permettant d'abaisser le taux moyen de la dette et son coût puisque le taux du nouvel emprunt qui a financé l'opération est de 1,36 % contre 5,9 % pour l'emprunt obligataire permettant de dégager 160 K€ d'économies de frais financiers dès 2018. Aussi, pour faciliter la prise en charge de cette indemnité, un étalement a été opéré jusqu'en 2026 (400 K€ par an).

II) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le **montant total des charges de fonctionnement** atteint **180,8 M€ en 2018** soit une augmentation de 3% par rapport à 2017 (+ 5,2 M€). **Hors Indemnité de Remboursement Anticipé** les dépenses totales s'élèvent à 176,8 M€ soit + 0,7 % par rapport à 2017 (+ 1,2 M€).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN M€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 (avec IRA)	CA 2018 (sans IRA)	VARIATION CA 2018 (avec IRA) / CA 2017		VARIATION CA 2018 (sans IRA) / CA 2017	
						Montant (€)	% Evol	Montant (€)	% Evol
Personnel	104,0	101,9	95,5	95,8	95,8	0,2	0,3%	0,2	0,3%
Charges à caractère général	35,4	36,9	34,1	32,6	32,6	-1,5	-4,4%	-1,5	-4,4%
Subventions de fonctionnement	20,7	18,5	18,6	18,6	18,6	0,0	-0,2%	0,0	-0,2%
Contingents	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	0,0	1,2%	0,0	1,2%
Charges financières	17,6	10,2	10,2	13,5	9,9	3,3	32,4%	-0,3	-2,9%
Autres dépenses (opérations réelles)	2,2	3,0	3,2	4,6	4,6	1,3	41,1%	1,3	41,1%
<i>Dont ajout solde redevances agence de l'eau</i>	0,0	0,0	0,0	0,7	0,7	0,7		0,7	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	183,9	174,6	165,6	169,0	165,4	3,4	2,0%	-0,2	-0,1%
Autres dépenses (opérations d'ordre)	2,9	1,8	2,8	4,3	4,3	1,6	55,9%	1,6	55,9%
Dotations aux amortissements et aux provisions (ordre)	9,0	8,2	7,2	7,5	7,1	0,3	3,6%	-0,1	-2,0%
Opérations d'ordre	11,9	10,0	10,0	11,8	11,4	1,8	18,2%	1,4	14,2%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	195,7	184,6	175,6	180,8	176,8	5,2	3,0%	1,2	0,7%
Dont périmètre Ville de Tours			172,6	180,4	176,4	7,8	4,5%	3,8	2,2%
Dont périmètre TMVL			3,0	0,4	0,4	-2,6	-86,7%	-2,6	-86,7%
Dont périmètre Cahors			165,1	166,9	163,3	1,8	1,09%	-1,8	-1,09%

Les **dépenses réelles** s'affichent à 169 M€ dont 0,75 M€ de dépenses liées aux travaux en régie soit 168,25 M€ de dépenses réelles hors opérations d'ordre et charges réelles transférées en investissement.

En retraitant l'indemnité de Remboursement Anticipé, les dépenses réelles sont de 165,4 M€ soit une baisse 0,2 M€ par rapport à 2017. Néanmoins si on retire de 2017 et 2018 les mouvements liés à la convention de gestion entre TMVL et la Ville de Tours ainsi que le reversement de l'excédent du crématorium à la métropole, l'évolution est de + 1,47 % entre ces 2 années hors Indemnité de Remboursement Anticipé.

Les **opérations d'ordre** (11,8 M€) concernent les dotations aux amortissements (7,1 M€) comprenant notamment la dotation portant sur la charge financière étalée de l'IRA (0,4 M€) et les charges exceptionnelles (4,3 M€) liées aux cessions d'actifs.

II – 1) Les charges de personnel

96 M€ (+0,2 M€ soit +0,3%)

Les **charges de personnel** constituent le premier poste des dépenses de fonctionnement (53%). Les nombreux services de proximité offerts par les communes expliquent cette part qui se traduit par un coût de 96 M€ pour la Ville de Tours. Soucieuse de rechercher une efficacité de l'action publique apportée aux usagers, la Ville veille à garantir une qualité de service tout en maîtrisant les coûts. Ainsi, l'évolution est de + 0,3 % entre 2018 et 2017.

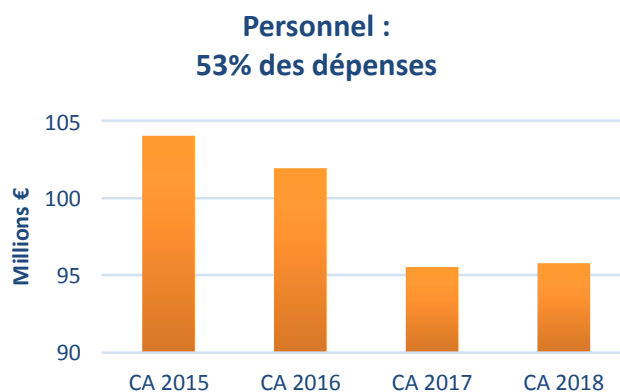
La paie des agents de la Ville représente 84,3 M€ (88% des frais de personnel) soit + 0,2 M€

par rapport à 2017. Chaque année, ces dépenses augmentent mécaniquement sous l'effet des mesures de revalorisation touchant la carrière des agents (Glissement-Vieillesse-Technicité).

Par ailleurs, le transfert des agents de la Ville de Tours s'est accompagné en 2017 de la mise à disposition de certains personnels désormais métropolitains pour l'exercice de missions demeurant communales. Cette mise à disposition fait l'objet d'un remboursement par la Ville de la quote-part de la masse salariale des agents mis à disposition (11,2 M€ en 2018 soit 12 % des frais de personnel). Les domaines concernés par la mutualisation en 2018 (mise à disposition et services communs) sont les suivants :

- Aménagement urbain,
- Instructions des autorisations du droit du sol,
- Fourrière animale,
- Voirie,
- Espaces verts,
- Développement durable,
- Direction des services techniques,
- Systèmes d'information,
- Ressources humaines,
- Énergie et système d'information géographique.

Aussi, parallèlement à cette réduction des charges, le montant de l'attribution de compensation versée par la métropole s'est ajusté à la baisse en lien avec les dépenses rattachées aux services transférés.



Il convient également de prendre en compte que des facteurs exogènes à la collectivité peuvent influencer l'évolution des charges de personnel tels que le relèvement ou la suppression de cotisations, les ratios d'avancement de grade ou les mesures statutaires et indiciaires.

Enfin, les frais médicaux se sont élevés à 175 K€ (0,2 % des charges de personnel) soit + 13 K€ par rapport à 2017 et les autres frais (régularisations de paie, capital décès etc...) à 90 K€ (0,1 % des frais de personnel) soit -17 K€ par rapport à 2017.

II – 2) Les charges à caractère général

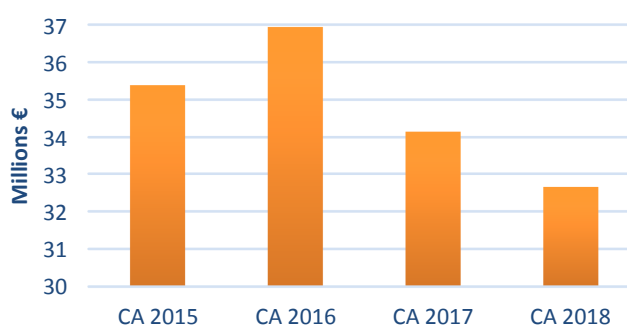
32,6 M€ (-1,5 M€ soit -4,4%)

Les **charges à caractère général** regroupent les achats de biens et diverses charges externes de la collectivité, elles diminuent de 4,4% (-1,5 M€).

L'explication de cette variation provient :

- Des services extérieurs (comptes 61 et 62) : 14 M€ en 2018 soit -0,5 M€ par rapport à 2017. Hors mouvements comptables pour le compte de TMVL, l'évolution se traduit par une hausse de 0,3 M€ entre les deux années. Les dépenses rattachées aux services extérieurs sont par exemple celles du chauffage urbain (PPP) ou des opérateurs chargés de l'accueil du mercredi midi ainsi que les Temps d'Activités Périscolaires et divers remboursements de frais notamment à la métropole.
- Des achats (comptes 60) : 17 M€ en 2018 soit -0,8 M€ par rapport à 2017. Hors mouvements comptables pour le compte de TMVL, l'évolution se traduit par une hausse de 0,5 M€ (+ 3,26%) entre les deux années. Les dépenses rattachées aux achats sont par exemple celles de l'énergie ou des opérateurs de centres de loisirs (ALSH et Accueil matin et soir).
- Des impôts et taxes (comptes 63) : 1,7 M€ en 2018 soit -0,07 M€ par rapport à 2017. Hors mouvements comptables pour le compte de TMVL, l'évolution se traduit par une baisse de 0,04 M€ entre les deux années. Les dépenses rattachées aux impôts et taxes sont principalement les taxes foncières.

Charges à caractère général : 18% des dépenses

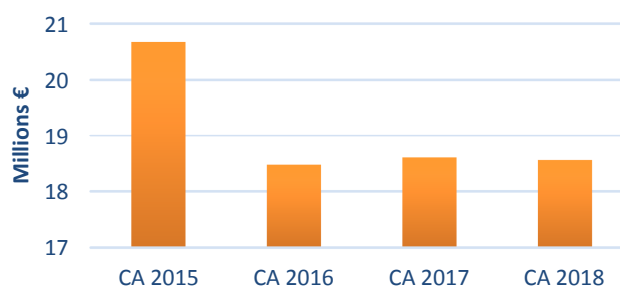


II – 3) Les subventions versées

18,6 M€ (-0,04 M€ soit -0,24%)

Les subventions sont des contributions financières accordées par des personnes publiques à des tiers (associations et autres structures privées et publiques) afin de les aider à réaliser des projets qu'ils ont eux-mêmes initiés.

Subventions de fonctionnement : 10% des dépenses



Les **subventions versées** en 2018 (18,6 M€) ont diminué de 0,04 M€ (-0,24%). Cette enveloppe est répartie dans le tableau ci-dessous par secteur d'activité fonctionnelle selon la nomenclature comptable.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT PAR SECTEUR (K€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	VARIATION 2018/2017
Administration générale et sécurité publique	0,1	0,1	0,2	0,1	-0,1
Enseignement-formation	2,1	0,2	0,2	0,2	0
Culture	4,5	4,4	4,5	4,9	+0,4
Sport et jeunesse	3	2,7	3,0	2,8	-0,2
Interventions sociales	6,6	6,6	6,2	6,1	-0,1
Petite enfance	0,2	0,3	0,3	0,3	0
Aménagement urbain	0,3	0,3	0,3	0,3	0
Action économique et touristique	3,9	3,9	4,0	3,9	-0,1
TOTAL	20,7	18,5	18,7	18,6	-0,1

En 2018, 365 associations ont été bénéficiaires d'une subvention en numéraire pour les deux tiers dans les domaines liés au social ou à la santé (24%), à la culture (22%), au sport (19%) ou à l'aménagement et au développement urbain (10%).

De plus, il est à noter que chaque commune dispose d'une « enveloppe subventions » provenant de TMVL fixée selon le nombre d'habitants que la commune est chargée d'instruire les dossiers et de déterminer les critères. Aussi, en 2018 le montant versé est de 766 K€ dans le secteur culturel (31%), sportif (56 %) et évènementiel (13%).

Par ailleurs, la Ville met à disposition des locaux au bénéfice d'associations, à charge pour elles de financer éventuellement le coût des fluides. Ces subventions en nature ne sont pas appréhendées en tant que tel dans les comptes de la commune. Mais le nombre de locaux mis à disposition est resté constant.

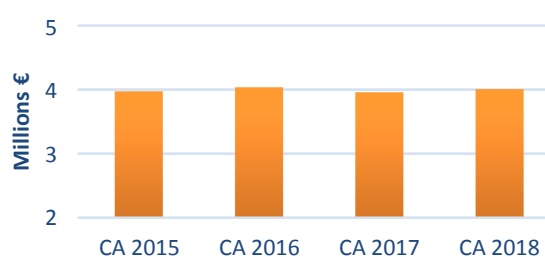
En 2018, la principale augmentation provient du secteur culturel à cause de l'ajustement du versement de la Ville de Tours à la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours (+0,4 M€ soit + 12,9% par rapport à 2017). La baisse la plus importante provient du secteur sportif. Elle s'explique par une aide exceptionnelle versée au Tours Volley Ball en 2017 (0,1 M€) remboursable en diminuant les subventions octroyées les saisons suivantes. Des subventions complémentaires avaient été accordées en 2017 dans le cadre de la Coupe d'Europe de Volley de 2017, ce qui ne s'est pas reproduit en 2018.

II – 4) Les autres charges

29,8 M€ (+2,5 M€ soit +9,1%)

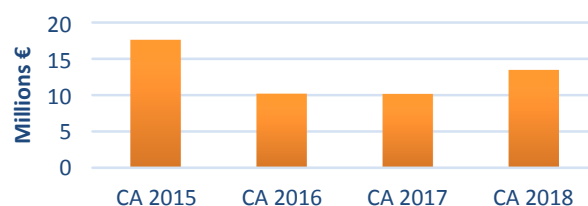
- ❖ Les **contingents et participations obligatoires** (4 M€ en 2018) progressent de 0,05 M€ par rapport à 2017. Ils correspondent aux contributions obligatoires attribuées aux établissements d'enseignement privé (1,09 M€), au contingent incendie (2,89 M€) et à diverses autres participations (0,03 M€).

Contingents : 2% des dépenses



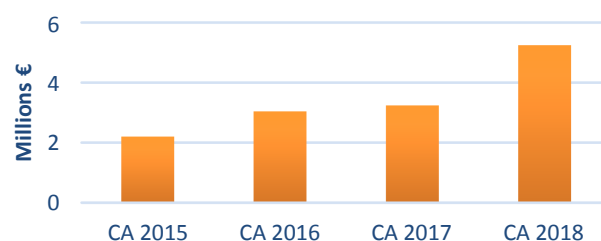
❖ Les charges financières (13,5 M€ en incluant l'IRA contre 10,2 M€) sont en hausse. Celles-ci diminuent si le montant de l'IRA de 3,6 M€ est retraité. Cette dépense de caractère exceptionnel n'est d'ailleurs pas retenue dans l'évolution des dépenses dans le cadre du dispositif de Cahors. Les charges financières réelles sont en baisse de 0,3 M€ par rapport à 2017. La stratégie financière relative au désendettement de la ville vise à réduire le coût annuel du service de la dette et à dégager des marges de manœuvre pour investir.

Charges financières :
7% des dépenses avec IRA
5,5 % des dépenses hors IRA



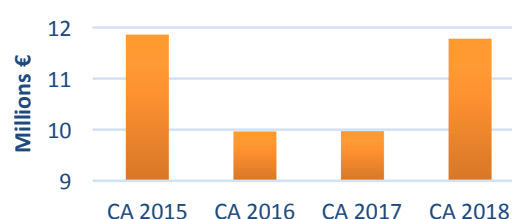
❖ Les autres dépenses (4,6 M€) augmentent de 1,3 M€ par rapport à 2017. Ce sont les atténuations de produits (chapitre 014) qui expliquent principalement cette variation. En effet, des dépenses ont été payées sur 2018 à l'agence de l'eau Loire Bretagne (672 K€) suite à des régularisations inhérentes à des produits encaissés avant le transfert de la compétence eau à TMVL. De plus, le reversement des Forfaits de Post-Stationnement à TMVL pour la part qui dépasse le coût de la réforme du stationnement payant, a été rattachée en 2018 pour être payé en 2019 (450 K€ de rattachement). Autrement les autres dépenses se composent principalement des indemnités, de cotisations mais également d'une provision sur les actifs circulants (titres impayés).

Autres dépenses :
3% des dépenses



❖ Les **dépenses d'ordre** comprennent le montant des dotations aux amortissements et aux provisions qui s'est élevé à 7,5 M€ (contre 7,2 M€ en 2017). Les amortissements diminuent suite aux transferts d'actifs amortissables intervenus au cours de l'exercice. L'augmentation provient du rattachement de la quote part de l'IRA à l'exercice pour 0,4 M€.

Opérations d'ordre :
6% des dépenses



De plus, les mouvements comptables touchant les opérations de cessions d'actif ont été enregistrés à hauteur de 4,3 M€ (+1,8 M€ par rapport à 2017).

III) L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RATIOS FINANCIERS

EN K€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 (avec IRA)	CA 2018 (sans IRA)
Total recettes	201 983	193 696	186 827	190 928	187 332
- IRA (796)	0	0	0	3 597	0
- Travaux en régie (722)	3 283	3 483	1 051	742	742
- Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (777)	357	264	196	149	149
- Produits des cessions (776)	0	21	19	413	413
Total recettes réelles budgétaires	198 343	189 929	185 561	186 028	186 028
- Produits des cessions (775)	2 877	1 760	2 758	3 917	3 917
- Reprise sur provision (78)	1 065	381	374	336	336
Total recettes réelles	194 401	187 788	182 429	181 775	181 775
Total des recettes réelles pour le calcul de l'épargne	195 466	188 169	182 803	182 111	182 111
Total dépenses	195 749	184 598	175 607	180 800	176 803
- Dotations aux provisions et aux amortissements	8 984	8 184	7 193	7 452	7 052
- Charges sur cessions (675 + 676)	2 877	1 781	2 777	4 329	4 329
Total dépenses réelles budgétaires	183 888	174 633	165 637	169 019	165 422
- Travaux en régie (722)	3 283	3 483	1 051	742	742
IRA (6688) montant indiqué pour information (non retraitée dans CA avec IRA)	0	0	0	3 597	0
- Provisions (68 réel)	140	0	198	654	654
Total dépenses réelles	180 465	171 150	164 388	167 623	164 026
Total des dépenses réelles pour le calcul de l'épargne	180 604,57	171 150	164 585	168 277	164 680
CAF Brute	13 936	16 638	18 041	14 152	17 749
- Remboursement du capital des emprunts	10 953	12 053	12 738	13 441	13 441
Caf Nette	2 983	4 585	5 303	711	4 308
Taux CAF Brute	7,2%	8,9%	9,9%	7,8%	9,8%
Taux CAF Nette	1,5%	2,4%	2,9%	0,4%	2,4%
Epargne de gestion	32 482	27 225	28 391	27 309	27 309
Epargne brute	14 862	17 019	18 218	13 834	17 431
Epargne nette	3 909	4 966	5 480	393	3 990
Taux Epargne brute	7,60%	9,04%	9,97%	7,60%	9,57%
Taux Epargne nette	2,00%	2,64%	3,00%	0,22%	2,19%

La **capacité d'autofinancement** (CAF brute) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Il doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel de disposer de financements propres pour les investissements.

L'analyse financière a une pertinence lorsque les charges exceptionnelles ne sont pas prises en compte. Il convient donc de les retraiter afin de pouvoir évaluer la situation financière de la collectivité.

Le refinancement d'une partie de ses emprunts obligataires opéré cette année par la Ville et ayant généré une IRA de 3,6 M€ a été étalée comptablement sur la durée résiduelle de l'emprunt initial (9 ans) soit jusqu'en 2026. Grace à cette opération la Ville va limiter le niveau de ses charges financières pour les années à venir et anticipe la période difficile de 2023 à 2026 durant laquelle elle aura à faire face à des remboursements de capital d'emprunt proche du double des remboursements actuellement financé.

Par conséquent, la Ville ressort avec un **taux de CAF brute** de 9,8 % en 2018 sans IRA soit un taux proche de 2017 (9,9 %).

Les ratios financiers obligatoires, qui représentent les autres indicateurs financiers, vous sont exposés ci-après.

Extrait des informations statistiques, fiscales et financières du compte administratif 2018

Ville de Tours - BUDGET PRINCIPAL VILLE DE TOURS - CA - 2018				
Code INSEE 37261		Ville de Tours BUDGET PRINCIPAL VILLE DE TOURS		CA 2018
I – INFORMATIONS GENERALES				I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES				A
Informations statistiques			Valeurs	
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :			139 698	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) :			1 778	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Tours Métropole Val de Loire				
Potentiel fiscal et financier (1)			Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier			
90 388 557	154 950 317		1 094,50	1 226,64
Informations financières – ratios (2)			Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		1 284	1 285
2	Produit des impositions directes/population		576	638
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		1 364	1 389
4	Dépenses d'équipement brut/population		137	259
5	Encours de dette/population		1 564	1 151
6	DGF/population		232	205
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		53,3%	53,5%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		101,1%	101,2%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		13,58%	18,65%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		114,63%	82,83%

Source : DGCL à partir des données DGFIP (comptes de gestion – budgets principaux – opérations réelles - 2017)

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de

l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

IV) LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** incluant le refinancement de la dette effectué en 2018 comprennent 16 % d'autofinancement, 33 % de financements propres, 46 % d'opérations de dette et 5 % d'autres recettes.

RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN K€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 (avec 166)	CA 2018 (sans 166)	VARIATION CA 2018 (avec 166) / CA 2017		VARIATION CA 2018 (sans 166) / CA 2017	
						Mt (€)	% d'évol	Mt (€)	% d'évol
Autofinancement (Amortissements + prélèvement si BP)	8 984	8 184	7 193	7 452	7 052	258	3,6%	-142	-2,0%
Financements propres	0	10 318	21 935	15 475	15 475	-6 460	-29,4%	-6 460	-29,4%
- Dons, legs et mécénat	0	139	45	0	0	-45	-100,0%	-45	-100,0%
- FCTVA	3 338	2 295	2 854	1 935	1 935	-919	-32,2%	-919	-32,2%
- TLE / Taxe d'aménagement	1 043	1 479	1 703	1 218	1 218	-486	-28,5%	-486	-28,5%
- Amendes de police	2 045	2 123	2 473	0	0	-2 473	-100,0%	-2 473	-100,0%
- Cessions d'actifs	2 508	1 760	2 758	3 917	3 917	1 159	42,0%	1 159	42,0%
- Subventions d'équipement reçues	2 922	1 443	4 274	2 491	2 491	-1 783	-41,7%	-1 783	-41,7%
- Immobilisations financières (créances....)	38	18	0	0	0	0			
- Excédent de fonctionnement capitalisé	9 936	1 060	7 828	5 914	5 914	-1 913	-24,4%	-1 913	-24,4%
Opérations de dette	0	8 000	7 528	22 136	9 036	14 607	194,0%	1 507	20,0%
- Emprunts et dettes assimilées	7 520	8 000	7 528	9 036	9 036	1 507	20,0%	1 507	20,0%
- Crédits long terme renouvelable	0	0	0	0	0				
- Emprunts de refinancement	0	0	0	13 100	0				
Autres recettes	0	24	20	2 411	2 411	2 391	11793,7 %	2 391	11793,7 %
- Opérations comptables cessions d'actifs	369	21	19	413	413	394	2126,5 %	394	2126,5 %
- Opérations patrimoniales	0	0	0	1 991	1 991	1 991			
- Autres recettes	38	3	2	7	7	5	314,9%	5	314,9%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 984	26 525	36 677	47 473	33 973	10 796	29,4%	-2 704	-7,4%
<i>Dont périmètre Ville de Tours</i>			36 677						
<i>Dont périmètre TMVL</i>			0						

Les **financements propres d'investissement** (hors dotations aux amortissements) s'élevaient à 15,5 M€ au 31/12/2018 (contre 21,9 M€ en 2017), soit une diminution de 6,5 M€ par rapport à 2017. Cette évolution provient essentiellement de la fin de la perception du produit des amendes de police suite au transfert de cette ressource à la métropole (-2,5 M€), de la variation des excédents de fonctionnement capitalisés pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (-2 M€) ; de la baisse des subventions d'équipement (-1,8 M€), de la diminution du FCTVA (-0,9 M€) et du recul de la taxe d'aménagement reversée par la métropole (-0,5 M€).

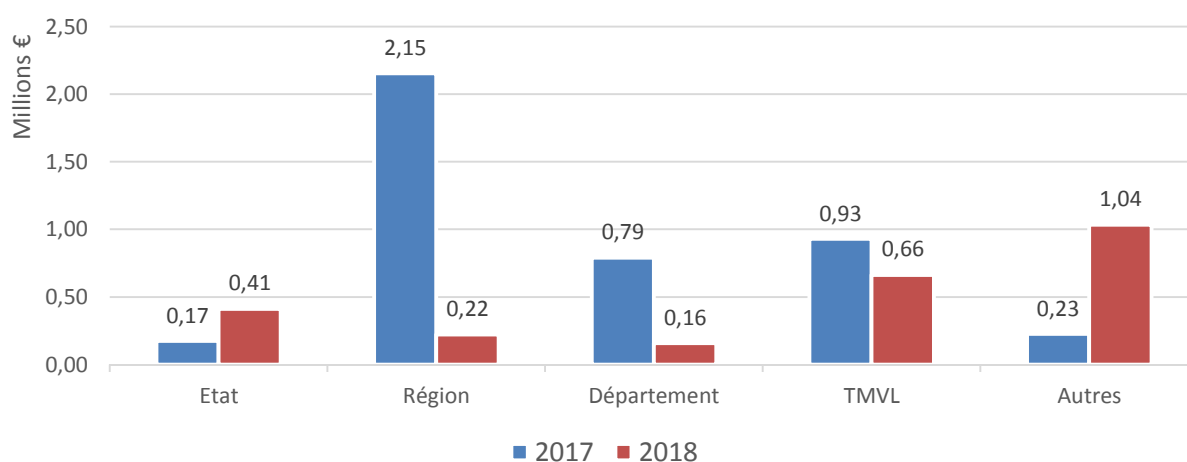
En revanche, les cessions d'actifs ont progressé de 1,2 M€ par rapport à 2017. La réalisation en cours d'un schéma directeur immobilier permettra d'optimiser la gestion immobilière des biens. La commune pourra ainsi mettre en place une gestion dynamique de son patrimoine en mesure de :

- Générer des gains de productivité par une rationalisation et une valorisation du patrimoine ;
- Apporter des réponses sur les fonctionnalités et les conditions de travail de l'ensemble des services après clarification et priorisation de leurs besoins ;
- Elaborer un plan pluriannuel d'investissement

Les **subventions d'équipement reçues** s'affichent à 2,5 M€ en 2018 contre à 4,3 M€ sur l'exercice 2017.

Pour 2018, elles se répartissent de la façon suivante :

Evolution 2017 et 2018 des subventions d'investissement



La baisse la plus importante est celle de la Région qui s'explique notamment par la renégociation opérée avec la Ville de Tours dans le cadre du soutien financier de la Région Centre Val de Loire au programme d'actions inscrit au Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) pour la période 2014-2020. Elle s'est traduite par exemple par une majoration de taux de subvention pour certains projets (Ecole des deux Lions, reconstruction de la crèche Leccia, Homologation sportive de la salle Grenon). De plus, la rubrique « Autres » progresse suite au versement par la Société d'Equipement de Touraine (SET) à la Ville (collectivité concédante) d'un fonds de concours en lien avec la construction de l'Ecole des deux Lions dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Ce premier versement est de 999 000 € et un second de 2 330 000 € sera payé à la livraison.

Le **Fonds de Compensation de la TVA** (FCTVA) se calcule sur les dépenses d'équipements réalisées l'année précédente. Aussi, le plan d'équipement de 2017 était plus faible qu'en 2016 ce qui réduit de fait le volume des dépenses éligibles et par conséquent le niveau de recette (1,9 M€ contre 2,8 M€ en 2017). De plus les fonds de concours versés à TMVL n'ouvrent pas droit au FCTVA.

La recette de la **Taxe d'Aménagement** (1,2 M€ contre 1,7 M€ en 2018) est perçue à l'occasion de la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle est versée à la Ville par la métropole selon la répartition suivante :

- 100% lorsqu'il s'agit de construction, de reconstruction d'agrandissement d'immeubles destinés à l'habitation,
- 70 % quand il s'agit de locaux à usage industriel, artisanal, commercial.

Cependant, cette règle étant inapplicable faute d'avoir la capacité à différencier les montants perçus, le Conseil métropolitain du 22 octobre 2018 a voté un taux de reversement unique de 85% pour les autres années. Sa baisse traduit une moindre dynamique des délivrances d'autorisation de construire ou d'aménager.

Le produit des **cessions d'actifs** enregistre une recette de 3,9 M€ en 2018, contre 2,8 M€ en 2017. Aussi, depuis 2016 une progression régulière est constatée puisqu'une évolution de 2,2 M€ soit + 123 % est observée sur ces trois dernières années.

Le montant du **nouvel emprunt** souscrit en 2018 s'élève à 22,1 M€ (contre 7,5 M€ en 2017) en tenant compte du refinancement effectué dans le cadre du rachat de 9,5 M€ de coupons obligataires émis en 1999 par la Ville. Hors refinancement, le nouvel emprunt s'élève à 9 M€ soit une progression de 1,5 M€ pour participer au financement des investissements 2018.

Comme pour 2017, il n'a été réalisé aucun mouvement concernant les Crédits Long Terme Renouvelables (mouvement comptabilisé en recettes/dépenses) en 2018. Le taux négatif de l'Eonia est dissuasif pour l'utilisation de ces produits.

V) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN K€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 (avec 166)	CA 2018 (sans 166)	VARIATION CA 2018 (avec 166) / CA 2017		VARIATION CA 2018 (sans 166) / CA 2017	
						Mt (€)	% d'évol	Mt (€)	% d'évol
Dépenses d'équipement	18 158	24 634	19 454	23 781	23 781	4 326	22,2%	4 326	22,2%
- dont Travaux en régie	3 283	3 483	1 051	742	742	-309	-29,4%	-309	
Opérations de dette	10 953	12 053	12 738	22 941	13 441	10 203	80,1%	703	5,5%
- Remboursement de la dette (y compris C.L.T.R.)	10 953	12 053	12 738	13 441	13 441	703	5,5%	703	5,5%
- Crédit long terme renouvelable (droits de tirage)	0	0	0	0	0				
- Réaménagement de la dette	0	0	0	9 500	0				
Autres dépenses dont dépenses imprévues	3	6	551	358	358	-193	-35,0%	-193	-35,0%
- Autres dépenses	3	6	1	358	358	357	50581,2%	357	
- Reversement excédent budget du crématorium	0	0	550	0	0				
TOTAL DEPENSES REELLES + TRAVAUX EN REGIE	29 113	36 693	32 743	47 080	37 580	14 337	43,8%	4 837	14,8%
Opérations comptables cessions d'actifs	369	21	19	413	413	394	2126,5%	394	2126,5%
Opérations d'ordre de transfert entre sections hors travaux en régie	357	264	196	3 746	149	3 550	1810,4%	-47	-24,2%
Opérations patrimoniales	0	0	0	1 991	1 991	1 991		1 991	
Opérations d'ordre	726	284	215	6 149	2 552	5 935	2765,5%	2 338	1089,3%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS PE	11 682	12 343	13 503	29 448	16 351	15 945	118,1%	2 848	21,1%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29 839	36 978	32 957	53 229	40 132	20 272	61,5%	7 175	21,8%
<i>Dont périmètre Ville de Tours</i>			32 407						
<i>Dont périmètre TMVL</i>			550						

L'exécution du **plan d'équipement** ressort à 23,8 M€ pour 2018 contre 19,5 M€ en 2017 soit une hausse de 4,3 M€. Rapporté aux inscriptions budgétaires sur ces mêmes comptes (31,9 M€), le taux de réalisation de ce plan d'équipement ressort autour de 75 % pour l'exercice 2018. Si on y ajoute les reports 2018 (54 K€) et l'AP de stock 2019 (3,7 M€) constituant les engagements reportés 2018 qui ont été inscrits en crédits nouveaux, le taux est de 86,3 %.

Les investissements se répartissent ainsi selon la ventilation fonctionnelle de la nomenclature comptable :

Secteur d'activité	Plan d'équipement 2018	Répartition
Services généraux des administrations publiques locales	5 515 645,79	23,2%
Sécurité et salubrité publiques	508 614,16	2,1%
Enseignement - formation	4 187 015,04	17,6%
Culture	3 174 513,35	13,3%
Sport et jeunesse	3 151 959,76	13,3%
Interventions sociales et santé	37 312,92	0,2%
Famille	1 847 027,66	7,8%
Logement	213 758,55	0,9%
Aménagement et services urbains, environnement	4 887 789,97	20,6%
Action économique	256 930,83	1,1%
TOTAL	23 780 568,03	100,0%

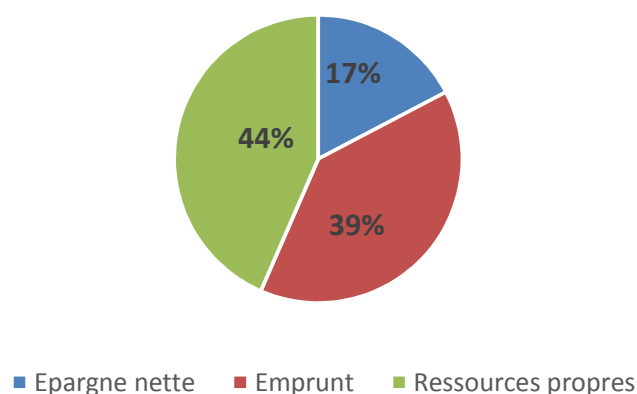
Les vingt opérations réalisées les plus importantes représentent 70,5 % du mandatement de l'année :

NOM OPERATION	MONTANT (€)
ATTRIBUTION DE COMPENSATION TMVL	3 600 000,00
GROUPE SCOLAIRE AUX DEUX LIONS	2 074 004,78
MISE EN LUMIERE DU PATRIMOINE DE LA VILLE	1 782 184,09
HAUT RUE NATIONALE AMENAGEMENT	1 501 069,20
RECONSTRUCTION CRECHE LECCIA	1 391 610,00
SALLE GRENON / DANTON - REVETEMENT DE SOL	1 166 104,97
CASERNES BEAUMONT CHAUVEAU	536 100,00
FONDS CONCOURS TMVL TX DE VOIRIE	484 237,40
PPP CHAUFFAGE URBAIN	415 822,60
BATIMENTS SCOLAIRES - TRAVAUX	396 609,65
AMIANTE ET PLOMB - DIAGNOSTICS - TRAVAUX	392 537,65
HANGAR BOIS DES HATES	388 529,34
ACQUISITION DE VEHICULES	304 128,41
CRECHES - TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET MENUISERIES EXTERIEURES	277 910,93
BATIMENTS SPORTIFS -TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS	275 955,91
TRAVAUX SUR BATIMENTS SPORTIFS	261 353,53
PLACE CHATEAU NEUF - FONDS DE CONCOURS	258 333,00
PLAN MULTIMEDIA DANS LES ECOLES	257 755,11
VIDEO SURVEILLANCE - CONTROLES D'ACCES	233 857,02
LEGIONNELLE	221 123,86
TOTAL	16 221 245,45

Le détail des programmes réalisés figure dans le document officiel comptable.

Le **financement de ce plan d'équipement** est assuré par l'épargne nette (hors IRA) pour 4 M€, l'emprunt pour 9 M€, les ressources propres d'investissement pour 10 M€.

Financement du Plan d'Equipement



Les **opérations de dette** retracent les mouvements consacrés aux remboursements du capital des emprunts et aux éventuels refinancements.

Ainsi, le capital remboursé en 2018 s'élève à 13,5 M€ hors opération refinancement (contre 12,7 M€ en 2017). Avec l'opération de refinancement, le remboursement en capital s'élève à 22,9 M€ pour des emprunts nouveaux à 22,1 M€. Ainsi, malgré le refinancement de 13,1 M€ incluant une indemnité de 3,6 M€ la Ville poursuit son désendettement dans l'exercice. De plus la Ville se libère des marges de manœuvre pour les exercices suivant grâce à l'économie réalisée sur le taux de l'emprunt et à l'amortissement de ce nouvel emprunt.

Depuis le début du mandat, la Ville a diminué sa dette de 16,3 M€ soit plus de 10 % par habitant et compte renforcer ces actions en la matière.

Les **autres dépenses réelles** (0,4 M€) comprennent principalement la participation de la Ville au capital de l'Agence France Locale. Notre adhésion a permis de bénéficier de taux de financement très compétitifs sur le marché.

Les **opérations d'ordre** correspondent à l'inscription de l'IRA capitalisée au compte 4817 qui permettra son étalement sur 9 ans (de 2018 à 2026).

De plus, une rétrocession à la Ville des emprises viaires réalisées par Tour(s)Habitat au sein de l'écoquartier Monconseil a été effectuée pour près de 2 M€ (délibération municipale du 20/12/2017). D'autres tranches seront rétrocédées.

Enfin, ces opérations d'ordre contiennent également des écritures comptables ayant leur contrepartie en recettes de fonctionnement notamment les opérations comptables se rapportant aux cessions d'actifs ou encore la reprise de subventions au compte de résultat.

VI) L'ENCOURS DE LA DETTE

Au 31 décembre 2018, la Ville de Tours dispose de 34 emprunts dont 3 emprunts en Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR). Tous ces emprunts sont comptabilisés sur le budget principal.

Les **trois nouveaux emprunts** mobilisés en 2018 ont les caractéristiques suivantes :

- Emprunt de 4 M€ sur 20 ans auprès de la Société Générale au taux fixe de 1,78%, mobilisé en février 2018 ;
- Emprunt de 5 M€ sur 20 ans auprès du Crédit Agricole au taux fixe de 1,79%, mobilisé en avril 2018 ;
- Emprunt de 13,1 M€ sur 15 ans auprès de l'Agence France Locale au taux fixe de 1,36% dans le cadre du refinancement des emprunts obligataires à échéance 2026 en août 2018.

L'**encours de la dette** au 31/12/2018 s'élève à 218,5 M€, soit une diminution de 0,8 M€ par rapport à la situation du 31/12/2017 (219,3 M€).

DETTE (€)	2015	2016	2017	2018
ENCOURS DETTE HORS CLTR DE LA VILLE (1)	207 562 434	206 504 146	204 289 782	206 479 289
EVOLUTION	-437 608	-1 058 228	-2 214 364	2 189 507
	-0,21%	-0,51%	-1,07%	1,07%
ENCOURS REVOLVING (CLTR) (2)	20 964 651	17 969 702	14 974 754	11 979 806
EVOLUTION	-2 994 948	-2 994 949	-2 994 948	-2 994 948
	-12,50%	-14,29%	-16,67%	-20,00%
ENCOURS TOTAL (3) = (1+2)	228 527 085	224 473 848	219 264 536	218 459 095
EVOLUTION	-3 432 556	-4 053 237	-5 209 312	-805 441
	-1,48%	-1,77%	-2,32%	-0,37%

Les **emprunts à taux fixe** représentent 91% de l'encours global de la dette contre 9% pour le taux variable. Ce sont les taux fixes anciens qui pénalisent le coût de la dette de la Ville.

Les emprunts se répartissent par taux de la façon suivante :

INDEX	CRD au 31/12/2018	% par index de taux
Livret d'épargne populaire (LEP)	1 295 000,00	0,6%
Euribor 3Mois	16 386 055,22	7,5%
Fixe	197 902 857,34	90,6%
Livret A	1 503 140,98	0,7%
EONIA	1 372 041,00	0,6%
TOTAL	218 459 094,54	100,0%

Le **coût de la dette** (intérêts payés et intérêts courus non échus / encours de la dette) reste élevé mais est en amélioration puisqu'il s'affiche à 4,52 % contre 4,64 % au 31/12/2017.

De plus, la **répartition des risques** selon la Charte de bonne conduite, positionnait 100% de l'encours de la dette en risque faible (1A) au 31 décembre 2018.

La répartition de la dette selon sa nature est affichée comme suit :

NATURE	CRD au 31/12/2018	Part %
Emprunts obligataires	68 800 000,00	31,5%
Emprunts bancaires	137 679 288,54	63,0%
Emprunts revolving	11 979 806,00	5,5%
TOTAL	218 459 094,54	100,0%

L'encours de la dette de la Ville par prêteur, se présente de la façon suivante :

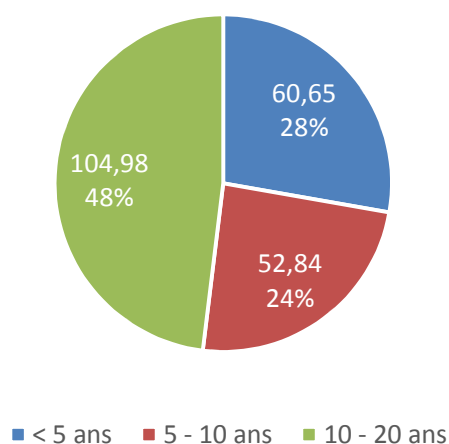
Prêteur	Encours au 31/12/2018 en M€	Part de l'encours en %
Crédit Foncier de France	70,9	32,4%
Emission obligataire	68,8	31,5%
Crédit Agricole	30,2	13,8%
DEXIA Crédit Local	13,2	6,0%
La banque Postale	12,9	5,9%
Agence France Locale	12,7	5,8%
Société Générale	5,5	2,5%
Caisse des Dépôts et Consignations	2,8	1,3%
Autres	1,5	0,7%
Total	218,4	100,0%

Pour ses besoins de financement, la Ville diversifie ses partenaires. Elle intègre désormais l'Agence France Locale grâce à son adhésion décidée en juin 2018. Cela permet une couverture plus confortable des besoins de financement de la Ville.

La **durée de vie moyenne** de la dette (durée moyenne nécessaire au remboursement intégral de la dette, pondéré par son mode d'amortissement) est de 7,9 ans.

La **durée de vie résiduelle** (durée moyenne restant à courir jusqu'à la fin de l'encours) est de 18 ans et 3 mois dont voici la répartition :

Répartition durée résiduelle en M€ et en %



VII) LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE TOURS**VII – 1) Le budget annexe des activités lyriques et symphoniques**

Le budget annexe des activités lyriques et symphoniques est devenu au 1^e janvier 2019 le budget annexe de la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours suite à la création d'une régie avec simple autonomie financière, approuvée par le Conseil Municipal du 1er octobre 2018.

Aussi, le premier budget de cette nouvelle gouvernance représentée par un conseil d'exploitation sera le budget 2019. Avant le démarrage de ce dernier, le conseil d'exploitation a pu prendre connaissance des résultats présentés ci-dessous. Ceux-ci ont été repris dès le budget primitif 2019.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Prévisions budgétaires	81 886,27	6 642 723,00	6 724 609,27
- Réalisations	58 304,67	6 325 149,90	6 383 454,57
- Restes à réaliser			0,00
DEPENSES			
- Prévisions budgétaires	81 886,27	6 642 723,00	6 724 609,27
- Réalisations	33 113,37	6 381 152,29	6 414 265,66
- Restes à réaliser	36 797,33		36 797,33
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent ou Déficit	25 191,30	-56 002,39	-30 811,09
RESTES A REALISER			
- Résultat	-36 797,33	0,00	-36 797,33

Le **résultat de l'exercice** 2018 indique un déficit global de -30,8 K€, réparti comme suit :

- + 25,2 K€ pour la section d'investissement (contre - 66 K€ en 2017) ;
- - 56 K€ M€ pour la section de fonctionnement (contre - 387 K€ en 2017).

RESULTAT DE CLÔTURE 2018

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
INVESTISSEMENT	21 886,27	0,00	25 191,30	47 077,57
FONCTIONNEMENT	374 950,43	0,00	-56 002,39	318 948,04
TOTAL	396 836,70	0,00	-30 811,09	366 025,61

L'**excédent global de clôture**, qui intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'établit, quant à lui, à + 366 k€ contre + 397 k€ en 2017.

Les **dépenses de fonctionnement** (6,4 M€) augmentent globalement de 121 K€ soit + 1,94 % par rapport à 2017.

CHAP	SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	DIFFERENCE	
				MONTANT	%
011	Charges à caractère général	1 115 575,87	990 344,88	-125 230,99	-11,23%
012	Charges du personnel et frais ass.	4 960 252,10	5 303 010,95	342 758,85	6,91%
65	Autres charges de gestion courante	57 610,93	28 469,26	-29 141,67	-50,58%
67	Charges exceptionnelles	70 450,00	1 022,53	-69 427,47	-98,55%
042	Opérat. ordre transf. entre sections	55 886,51	58 304,67	2 418,16	4,33%
	DEPENSES TOTALES	6 259 775,41	6 381 152,29	121 376,88	1,94%

Le principal poste de dépenses est constitué des charges de personnel (83 % des charges totales en 2018 contre 79 % en 2017) qui s'élèvent à 5,3 M€ en 2018 contre 5M€ en 2017.

Les **recettes de fonctionnement** (6,3 M€) augmentent de 453 K€ soit + 7,72 % par rapport à 2017.

CHAP	SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	DIFFERENCE	
				MONTANT	%
70	Ventes de produits	912 910,47	891 906,21	-21 004,26	-2,30%
74	Dotations et Participations	4 877 673,49	5 287 683,00	410 009,51	8,41%
75	Autres produits de gestion courante	37 850,79	50 333,68	12 482,89	32,98%
77	Produits exceptionnels	37 930,38	82 856,51	44 926,13	118,44%
013	Atténuation de charges	5 684,88	12 370,50	6 685,62	117,60%
	RECETTES TOTALES	5 872 050,01	6 325 149,90	453 099,89	7,72%

Le **financement de ce budget** est assuré à 83,6 %, soit 5,3 M€, par des participations reçues dont 3,5 M€ provenant de la Ville de Tours et 1,1 M€ du Conseil Régional pour les missions de l'Orchestre Région Centre Val de Loire. La DRAC apporte également 548 K€ pour le fonctionnement de l'Opéra et le département d'Indre-et-Loire verse 170 K€ en soutien aux activités lyriques, à la diffusion hors agglomération du Chœur de l'Opéra et de l'Orchestre Région Centre Val de Loire et aux actions Jeunes Publics.

Les recettes d'exploitation représentent 14% des produits totaux, soit 0,9 M€ en baisse de 21 K€ soit - 2,3 % par rapport à 2017. D'autres recettes augmentent telles que les autres produits de gestion courantes (par exemple locations), les produits exceptionnels (par exemple mécénat) et les atténuations de charges (par exemple remboursements de la CPAM suite à des congés maladie).

La **section d'investissement** est financée par l'autofinancement constitué des amortissements de l'exercice pour 58 K€. Les dépenses d'investissement correspondent à diverses acquisitions (matériels, mobilier, etc...) pour 33 K€.

VII – 2) Le budget annexe des Prestations Cimetières

Le budget annexe des prestations cimetières concerne les prestations facturées aux familles (creusement de fosses, vente de caveaux, travaux d'entretien de sépultures...) qui peuvent entrer en concurrence avec le secteur privé. C'est donc un service public à caractère industriel et commercial dont les résultats sont présentés ci-dessous.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 (€)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Autorisations budgétaires (*)	227 686,46	249 000,00	476 686,46
- Réalisations - Titres émis	65 495,84	202 679,93	268 175,77
DEPENSES			
- Autorisations budgétaires (*)	227 686,46	249 000,00	476 686,46
- Réalisations - Mandats émis	4 044,42	157 994,18	162 038,60
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent ou déficit	61 451,42	44 685,75	106 137,17
RESTES A REALISER			
- Excédent ou déficit	-18 838,73	0,00	-18 838,73

Le **résultat de l'exercice** 2018 présente un excédent global de + 106 K€, réparti comme suit :

- + 61,5 K€ pour la section d'investissement (contre – 89,7 K€ en 2017) ;
- + 44,7 K€ M€ pour la section de fonctionnement (contre +12 K€ en 2017).

RESULTAT DE CLOTURE 2018 (€)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
INVESTISSEMENT	162 188,46	0,00	61 451,42	223 639,88
FONCTIONNEMENT	-62 823,86	0,00	44 685,75	-18 138,11
TOTAL	99 364,60	0,00	106 137,17	205 501,77

Le **résultat global de clôture**, qui tient compte de la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'élève à 205 K€ contre 99 M€ à la clôture 2017.

Les **dépenses de fonctionnement** (158 K€) diminuent globalement de 1 K€ par rapport à 2017.

CHAP	DEPENSES FONCTIONNEMENT (en €)	CA 2017	CA 2018	Variation 2018 / 2017	
				MONTANT	%
011	Charges à caractère général	99 260	92 498	-6 762	-6,8%
042	Opérat. ordre transf. entre sections	59 790	65 496	5 706	9,5%
002	Résultat exploitation reporté	123		-123	-100,0%
	DEPENSES TOTALES	159 172	157 994	-1 178	-0,74%

Le principal poste de dépenses est constitué des charges à caractère général (58,5 % des charges totales en 2018 contre 62,4 % en 2017) qui s'élèvent à 92 K€ en 2018 contre 99 K€ en 2017.

Les **recettes de fonctionnement** (202 K€) augmentent de 31 K€ soit + 18,4 % par rapport à 2017.

CHAP	RECETTES FONCTIONNEMENT (en €)	CA 2017	CA 2018	Variation 2018 / 2017	
				MONTANT	%
70	Ventes de produits	166 681	202 680	35 999	21,6%
75	Autres produits de gestion courante				
77	Produits exceptionnels	4 525		-4 525	-100,0%
	RECETTES TOTALES	171 206	202 680	31 474	18,4%

Le **financement de ce budget** provient des ventes de produits pour 202 K€ correspondant à des prestations de services (par exemple des travaux) et des ventes (par exemple des caveaux).

La **section d'investissement** est financée par l'autofinancement constitué des amortissements de l'exercice pour 65 K€. Les dépenses d'investissement correspondent à diverses acquisitions (matériel, etc...) pour 4 K€.